

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.29PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 235'000.—pour l'étude d'une route
de liaison entre la rue de Graveline et la rue Roger-de-Guimps afin d'assurer
l'accès au site du centre sportif des Isles.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 juin 2009. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Josy Tessa, Madeleine Lechmann remplaçant Vassilis Venizelos, Martin Baragaño, Jean-Marc Cousin, Nunzio Indulsi, Jean-Hugues Schulé, David Wulliamoz, Michael Thévenaz et de la soussignée, désignée rapporteuse de la commission.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et de M. Markus Baertschi, chef du service de l'Urbanisme et des Bâtiments. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

1. Généralités

Le projet AggloY propose une autre conception de la circulation urbaine, visant à limiter le plus possible la circulation automobile en ville et à canaliser efficacement le trafic de transit dans son pourtour. La route de liaison Graveline/Roger-de-Guimps permettra donc de pénétrer dans cette partie de la ville sans pouvoir la traverser, le trafic de transit se trouvant reporté sur l'autoroute. Dans ce contexte, le projet de l'Avenue des Trois-Lacs est obsolète, puisqu'il va à fins contraires. La majorité de la commission est tout à fait convaincue par cette évolution de la politique de trafic urbain. A noter que le projet AggloY prévoit aussi des aménagements complémentaires conséquents pour le centre-ville.

Une partie du travail a été perdu entre le 1^{er} crédit voté par le Conseil (Fr. 388'000.-) et le présent 2^e crédit, mais certaines données comme, par exemple, les données altimétriques ont pu être réutilisées.

2. Répartition du trafic

La route de liaison Graveline/Roger-de-Guimps permettra une continuité du réseau qui n'existe pas aujourd'hui, sans en augmenter la capacité routière. Ce double accès au quartier des Isles favorisera une répartition équitable du trafic et devrait mieux drainer celui généré par le Centre professionnel et le collège Léon-Michaud. Le principe ayant été validé par l'association du Valentin et du quartier du Couchant, il ne devrait plus y avoir d'oppositions.

La commission est d'avis que cette nouvelle liaison ne devrait pas causer de problèmes de surcharge de trafic dans le quartier Pierre-de-Savoie. Par contre, elle est plus inquiète concernant le carrefour rue du Midi/Roger-de-Guimps qui est déjà saturé aux heures de pointe.

3. Parking du Centre sportif des Isles

Suivant cette même idée de limiter l'augmentation du trafic automobile en ville et d'encourager une accessibilité multimodale, le parking du Centre sportif a volontairement été

sous-dimensionné. Le fait que les organisateurs devront prévoir des navettes lors du déroulement des manifestations sportives figure dans le permis de construire. Dans le cadre du projet AggloY, un groupe de travail planche d'ailleurs sur le remodelage et l'extension du réseau Travys.

4. Aménagement de la zone

Ce projet du quartier des Isles s'inscrit dans une volonté de repenser cette partie de la ville de manière globale. En effet, il s'agit actuellement d'un patchwork de zones, aussi hétérogènes que la zone sportive au sud de la route en question et la bande verte où se situe la ferme Freymond. Cette dernière devra à terme être déplacée contre la plaine de l'Orbe et la zone ainsi libérée réaffectée.

5. Aménagement de la route

La vitesse sur cette route devrait être limitée à 50km/h et son accès interdit aux poids lourds. Pour freiner les excès de vitesse, on utilisera soit le parcage alterné, soit des obstacles comme des bacs à fleurs. La commission estime que la limitation à 30km/h serait tout à fait adéquate dans ce quartier, vu qu'il s'agit d'un secteur résidentiel et de promenade en bordure des champs. De plus, les rues avoisinantes (Petites-Roches, Indépendance, Isles) sont déjà en zone 30km/h.

6.Vœu de la Commission

La commission émet le vœu que la vitesse soit limitée à 30 km/h sur cette route de liaison et dans la zone du nouveau quartier des Isles.

7. Conclusions

Cette demande de crédit d'étude permettra de sceller définitivement le sort de l'Avenue des Trois-Lacs et de faire avancer l'application de la nouvelle politique des transports urbains insufflée par le projet AggloY.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose d'accepter l'ensemble du préavis PR09.29 tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 31 juillet 2009.

Martine Frey Taillard